Image not found or type unknown

Violation de domicile ?

Par **benji77**, le **31/10/2019** à **17:17**

Bonjour,

j'aurais une question concernant la violation de domicile.

J'avais laissé grand ouvert le portail de ma propriété.Une personne,que je ne connais pas, a franchi le portail a marché sur quelques mètres sur mon terrain.Elle a fait demi tour, s'est dirigée vers la porte d'entrée pour sonner, mais ne l'a pas fait.

Ensuite elle a quitté les lieux.Je suis sorti et je n'ai constaté aucun vol ni dégradation.

Y a t il violation de domicile ?

Par **Visiteur**, le **31/10/2019** à **19:05**

Bonjour
Il n'y a pas eu contrainte, menace, intrusion de force ou bris de serrure.
Ce n'est peut être que le fait d'une personne qui cherchait quelqu'un ou une adresse, en tout cas pas une violation de domicile.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés